

Séance du : 29 février 2024**n° 05/2024****L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à 18 heures.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 21 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mme Virginie MIR est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

Sophie ADROIT, Judith ARDON, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Patricia MALMAISON, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Virginie MIR, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Robert BATIGNE, Pierre BODIN, Jean-Pierre BOMBAIL, Guy BONDOUY, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Gilbert HEBRARD, Laurent HOURQUET, Philippe GREFFIER, Christian LAGENTE, Jean LAGOUTTE, Christian MAZAS, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT, John STEIMER, Rémy ZANATTA.

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Philippe HEDIN.

En exercice : 63
Présents : 34

Avaient donné pouvoir :

Lison GLEYESSES à Gilbert HEBRARD, Serge CAZENAVE à Estelle VILESPY, Jean-Luc GOUXETTE à Jean-Marie PETIT, Christian CAMINADE à Sophie ADROIT, Valérie GRAFEUILLE ROUDET à Christine BIGNON.

Nombre de voix : 39

Excusés :

Reine EXPERT, Evelyne CESSSES, Lison GLEYESSES, Valérie GRAFEUILLE ROUDET, Marie-France LOISEL, Nathalie NACCACHE, Charlotte TOUSSAINT JOUYS.

Pascal ASSEMAT, Philippe BARBASTE, Christian CAMINADE, Serge CAZENAVE, Jean-Luc GOUXETTE, Serge KONDRYSZYN, Roger PEDRERO.

Objet : Adhésion à l'AUAT – Interscot

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Lauragais a depuis sa création toujours été partie prenante de l'INTERSCOT de l'aire urbaine toulousaine. Il précise que les grands principes du SCOT du Pays Lauragais sont d'ailleurs issus des réflexions menées dans le cadre de la « vision stratégique de l'Interscot ». L'INTERSCOT est animé par l'AUAT (Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse aire métropolitaine) à laquelle le PETR est appelé à adhérer pour en bénéficier en 2024.

Il précise que l'AUAT est une association de partenaires publics, parmi lesquels l'Etat, la Région Occitanie, Toulouse Métropole et de nombreuses autres collectivités de l'aire métropolitaine de Toulouse.

Financée par des fonds publics, l'AUAT a une mission d'intérêt public pour contribuer, par ses travaux, à l'harmonisation des politiques publiques, conformément à ses statuts révisés en 2019. Elle intervient sur un périmètre qui s'étend jusqu'à 100 km de l'aire urbaine de Toulouse, dans les domaines de l'observation, la prospective, la planification urbaine, l'aménagement du territoire, la programmation et des politiques publiques (déplacements, environnement, habitat, foncier, économie, sociologie, commerce, écologie, immobilier d'entreprise...). Ses savoir-faire conjuguent études urbaines et animations inter-institutionnelles.

En particulier, l'AUAT anime les travaux de l'interscot depuis près de 20 ans sous des modalités diverses. En 2023, l'agence a souhaité formaliser plus clairement ce dispositif utile pour l'ensemble des SCOT dans le fonctionnement de l'agence. Suite à la rencontre des élus des SCOT du 26 juin 2023, qui précise le cadre de travail de l'interscot, il a été proposé aux SCOT qui n'étaient pas encore membres de l'agence d'y adhérer.

L'AUAT constitue à travers son programme partenarial un centre interdisciplinaire de ressources, d'études, de recherches, de conseils et d'assistance auprès de ses membres. Le financement des charges liées à la réalisation du programme partenarial de l'AUAT est assumé par les membres de l'association à travers les subventions sollicitées auprès de chacun d'entre eux.

Cette adhésion, qui s'inscrirait dans un partenariat pluriannuel, permettrait au PETR de bénéficier de cette ingénierie dans ses domaines de compétence, et tout particulièrement en matière de planification à l'échelle de l'interscot du Bassin Toulousain.

La contribution pour l'interscot est de 0,035 € par habitant, soit 3 765 € pour le Pays Lauragais en 2024.

Les crédits sont inscrits au budget.

Le Comité Syndical, Oûi l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité de :

1°) **VALIDER** l'adhésion du PETR du Pays Lauragais à l'agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse aire métropolitaine (AUAT)

2°) **AUTORISER** le Président ou son représentant, à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Fait à Avignonet Lauragais, le 29 février 2024.

Le Président,



Gilbert HEBRARD

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél.

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20240229-05_2024_BIS